

Alençon, le 30 octobre 2025

Affaire suivie par Nathalie SICOT
mail : nathalie.sicot@ars.sante.fr
tél : 06 80 06 74 14

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA FERTE-MACE
Hôtel de ville
BP 129
61600 LA FERTE MACE

Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers de l'établissement

Ces analyses sont consultables sur <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=28>

PISCINE CA DE LA FERTE MACE

Prélèvement 00148129
Unité de gestion 0234 PISCINE CA DE LA FERTE MACE
Installation UDI 001655 BAIN A REMOUS CA FERTOIS
Point de surveillance P 0000002264 BAIN A REMOUS PAYS FERTOIS
Localisation exacte BORD DE BASSIN
Commune FERTE-MACE (LA)

Prélévé le : vendredi 10 octobre 2025 à 11h06

par : LAURA GUEDON

Type visite : PI

MESURES TERRAIN	Résultats	Limite de qualité		Référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Acide isocyanurique	<5 mg/L		75,00		
Chlore libre	1,25 mg(Cl2)/L				
Chlore total	1,75 mg(Cl2)/L				
pH	7,4 unité pH	6,90	7,70		
Température de l'eau	31,0 °C		36,00		33,00
Transparence qualitative	0 /				

Analyse laboratoire

Analysé effectué par : LABEO ORNE

6102

Type de l'analyse : PCL

Code SISE de l'analyse : 00155527

Référence laboratoire : O.2025.17879-2-1

	Résultats	Limite de qualité		référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

MINERALISATION

Chlorures	320 mg/L				250,00
-----------	----------	--	--	--	--------

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	4,8 mg(C)/L				5,00
-------------------------	-------------	--	--	--	------

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				100
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0,00		
Pseudomonas aérginosa par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore combiné	0,50 mg(Cl2)/L		0,60		
Chlore libre actif	0,68 mg(Cl2)/L	0,40	1,40		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00148129)

L'eau du bain à remous est conforme aux limites de qualité mais ne satisfait pas aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur en raison d'une concentration élevée en chlo rures supérieure à la valeur recommandée. L'accumulation de chlorures peut témoigner d'un vieillissement de l'eau lié à un renouvellement insuffisant d'eau neuve. Mes services préconisent des apports en eau neuve quotidiens d'au moins 50 litres par jour et par baigneur.

le Technicien Sanitaire
et de Sécurité Sanitaire Chef

Nathalie SICOT